

# Présentation du dispositif de l'Université de Strasbourg

contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes.

L'université n'est pas à l'abri des violences sexistes, sexuelles ou homophobes.

L'Université de Strasbourg n'accepte pas ces situations. Elle réagit lorsqu'elles sont portées à sa connaissance.

## Les violences sexistes et sexuelles sont définies dans la loi<sup>1</sup>

« Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Le caractère homophobe de ces violences est une circonstance aggravante.

## Le dispositif de l'Université de Strasbourg de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes.



### Alerte



Une adresse contact pour sortir du silence :

[violences-sexistes@unistra.fr](mailto:violences-sexistes@unistra.fr)

- une réponse sous 48 h
- une proposition de rendez-vous sous 5 jours ouvrés
- 5 personnes spécialistes de l'aide aux victimes

### Cellule d'écoute



Un lieu neutre<sup>2</sup> pour

- verbaliser sans répercussion
- s'informer et être assisté-e dans sa démarche de déclaration des faits

### Assistance à la victime



Externe à l'université

- Association SOS - France Victimes 67 (regroupant des juristes spécialistes du droit pénal et des psychologues)

Interne à l'université

- la cellule VSSH pour :
- une aide à la rédaction d'un témoignage circonstancié
- une aide au regroupement des éléments probants

### Déclaration des faits



Une déclaration écrite par la victime pour :

- enclencher une procédure
- instaurer des mesures de protection

### Procédure interne



- Ouverture d'un dossier
- Enquête interne
- Rapport
- Décision du président de l'université non lieu / mesure de gouvernance / commission disciplinaire

et/ou

Procédure pénale

---

## Un dispositif soucieux de toutes les parties prenantes



### La victime

- Permettre de sortir du silence : [violences-sexistes@unistra.fr](mailto:violences-sexistes@unistra.fr)
- Agir selon la volonté de la victime
- Ne pas passer à côté d'une situation
- Établir un lien de confiance entre la victime et l'Université de Strasbourg



### La personne alertée

- Orienter vers : [violences-sexistes@unistra.fr](mailto:violences-sexistes@unistra.fr)
- Donner une suite à l'information recueillie
- Éviter la diffamation



### L'unité de travail

composante, service, laboratoire

- Éviter la diffamation
- Permettre un travail serein dans l'unité
- Établir un lien sur une ligne téléphonique de confiance avec la Direction générale des services ou avec la vice-présidence égalité, parité, diversité
- Être assuré-e d'une prise en charge de la situation



### La personne mise en cause

- Respecter la présomption d'innocence
- Accompagner un possible retour au travail

---

## Des outils de prévention et de sensibilisation

- Une adresse web dédiée [violences-sexistes.unistra.fr](http://violences-sexistes.unistra.fr) pour :
  - consulter la documentation utile ;
  - trouver des lieux ressources.
- Des campagnes de sensibilisation auprès des étudiantes et étudiants via notamment des enseignements, des formations et des événements
- Des campagnes de sensibilisation auprès des personnels via notamment des formations et des interventions au sein des unités de travail
- Un réseau de personnes informées